

Avis de constitution

Par acte sous signature privée du 01/07/2024, il a été constitué une **Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée** dénommée LE RUCHER D'ALEX
Capital social : 7 500 €
Siège social : 85 Route de la Feytas - 38440 VILLENEUVE DE MARC
Objet social : exercice d'activités agricoles au sens de l'article L311-1 du Code rural
Durée : 99 ans
Apports : numéraire
Gérants : Madame Emilie GRANGE, demeurant 85 Route de la Feytas - 38440 VILLENEUVE DE MARC ; Monsieur Alexandre CHAPOT, demeurant 85 Route de la Feytas - 38440 VILLENEUVE DE MARC
Cession de parts : agrément des associés obligatoire.
La société est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de VIENNE.
Pour insertion La Gérance

2M

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 17 Avenue de Vizille,
38100 GRENOBLE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GRENOBLE du 26.06.2024, il a été constitué la société suivante : **Forme** : Société par actions simplifiée. **Dénomination** : 2M. **Siège** : 17 Avenue de Vizille, 38100 GRENOBLE. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **Capital** : 2 000 euros (apport en numéraire). **Objet** : L'exercice de fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : M. Mohamed KHEMAIS, demeurant au 7 rue du Colonel Driant, 75001 PARIS. La Société sera immatriculée au RCS de GRENOBLE. Pour avis. Le Président.

Avis de modification



DOMAINE DE LA PLAINE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Au capital de 10 000,00 euros

Siège social : 3 Chemin de la Plaine - 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU
RCS Vienne 483 864 732

ASSP 31/05/2024, M. Bruno MELQUIONI et M. Bastien SILENGO ont démissionné ce jour de leurs fonctions de cogérant. La durée de la société a été prorogée de 49 ans pour porter la durée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Le siège social a été transféré au 5 Chemin de Glayan - 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU.

Pour avis.

Avis de modification de capital

CABINET Thierry LEBRUN

Société d'Avocat

1 place Firmin Gautier - Europole
38000 GRENOBLE

GIBERT-COLPIN

SELARL au capital de 10.000 €

Siège Social : 4 Boulevard Maréchal Joffre - 38000 GRENOBLE
RCS GRENOBLE 833 642 473

Suivant AGE du 21.06.24, il a été décidé d'augmenter le capital social de 90000 € pour le porter à 100000 €.

EARL LE GRAND CHAMP

EARL au capital de 13 500 €

Siège social : LE GRAND CHAMP 38840 SAINT LATTIER
38840 SAINT LATTIER
RCS de GRENOBLE n°779 601 285

En date du 10/06/2024, l'associé unique a décidé à compter du 10/06/2024 d'augmenter le capital social de 13 470 € par AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMÉRAIRES en le portant de 13 500 € à 26 970 €.
 Article ARTICLES 6 7 ET 8 des statuts modifié en conséquence.
 Modification au RCS de GRENOBLE.

OLIVIER MARTEL AVOCAT AU BARREAU DE L'ARDECHE

Annonces légales

Avis de modification d'objet social

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES SUD

EST

SAS au capital de 2.370 €

Siège social : 17 CHEMIN DE BEAUSEJOUR,

38240 MEYLAN

RCS de GRENOBLE 483 531 497

Le 24/06/2024, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social comme suit :
 Prise de participations dans tous groupements, sociétés ou entreprises, Toutes prestations de service dans les domaines financier, comptable, informatique, technique et commercial.
 Modification au RCS de GRENOBLE

Avis de continuation

IMACTIS

Société par actions simplifiée au capital de 35.492,09 euros

Siège social : 20, rue du Tour de l'Eau

38400 Saint Martin d'Hères

RCS Grenoble 509 967 030

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 28/06/2024, il a été décidé, en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
 Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE.

Avis additif

Additif à la constitution de la SASU WS RAVALEMENT parue dans Terre Dauphinoise du 20/06/2024 N°3617, il y avait lieu de mentionner dans l'Objet social :
 Activité principale : Ravalement de façade - Activité secondaire 1 : Isolation thermique par l'extérieur - Activité secondaire 2 : Plâtrerie - Activité secondaire 3 : Peinture extérieur - Activité secondaire 4 : Peinture intérieur.

Avis de cession de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31 mai 2024, enregistré au SIE de GRENOBLE, le 11 juin 2024, Dossier 2024 00035110 Référence 3804P03 2024 A 01931, la Société AUDRAS ET DELAUNOIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 202 468,64 euros, dont le siège social est situé 2 rue Montorge - 38000 GRENOBLE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 057 503 963, a cédé à

La Société AGENCE HENRY, Société par Actions Simplifiée au capital de 329 290€, dont le siège social est situé 12 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 349 817 213,

Une partie du fonds de commerce situé 2 rue Montorge - 38000 GRENOBLE, pour lequel le « cédant » est immatriculé au SIRET sous le numéro 057 503 963 00019, comprenant la clientèle de l'activité d'ADMINISTRATION DE BIENS (Syndic et Gérance),

Cette cession a été consentie et acceptée pour un prix de QUATRE CENT VINGT DEUX MILLE CENT TRENTE SEPT EUROS (422 137 €).

La date de l'entrée en jouissance a été fixée à compter du 1^{er} juin 2024.

Les oppositions seront reçues aux sièges respectifs du cédant et du cessionnaire ; où il est fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans un délai de dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis.

Avis de dissolution

AIXAIR MAINTENANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 38 Rue de la Noyera Pavillon 18 - CIDEX 347

38090 VILLEFONTAINE

RCS VIENNE 497 622 571

Le 20 juin 2024, l'assemblée des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
 Monsieur Xavier RODRIGUES DOS SANTOS demeurant 38 Rue de la Noyera 38090 VILLEFONTAINE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Pour avis.

BOOP PIZZA

SARL au capital social de 1 000 Euros

Siège social : 1165 Route du Concordat 38540 ST JUST CHALEYSSIN

RCS VIENNE 899 904 957

Le 18 juin 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Frédéric FONTAINE demeurant 1165 Route du Concordat 8540 ST JUST CHALEYSSIN, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Pour avis.

Avis d'aménagement de régime matrimonial

Aux termes d'un acte reçu par Maître Arnaud GAY, Notaire associé de la SARL dénommée « Catherine SAVARY, Khadija EYBERT-BERARD et Arnaud GAY, Notaires associés », titulaire d'un office notarial à SAINT-ISMIER (Isère), 1057 route de Chambéry, le 19 juin 2024.

Monsieur Gilles Bernard Joseph MOURONVILLE, et Madame Patricia Marie-Hélène Nicole LOMBARD, demeurant ensemble à LA TRONCHE (38700) 10 Chemin Sylvain Cottin, mariés à la mairie de GRENOBLE (38000) le 03 septembre 1990 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Joseph Henri ESCALLIER, notaire à VOIRON (38500), le 27 août 1990.

Ont convenu d'aménager leur régime matrimonial de la séparation de biens pure et simple avec l'adjonction d'une société d'acquêts et d'une clause de préciput en faveur du survivant des époux portant sur divers biens communs.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet par lettre recommandée avec avis de réception ou par exploit d'huissier. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance. Cette insertion étant faite dans le cadre de l'alinéa 3 de l'article 1397 du Code Civil.

Pour avis, Le notaire

Terre Dauphinoise

Hebdomadaire d'information générale et rurale édité par la Société d'Édition de la Terre Dauphinoise. Taux de fibres recyclées mini : 75 %.

SARL : principaux actionnaires FDSEA et CDJA de l'Isère. Papier produit à partir de fibres IFCDG (Issues de Forêts Certifiées Gérées Durablement).

Gérant/Directeur de publication : Jérôme Crozat. Ptot : 0,022 kg/t

Directrice déléguée : Marion Charpentier. Terre Dauphinoise est habilitée à recevoir les annonces légales pour le département de l'Isère

Abonnement d'un an : Jean-Marc Emprin. N° d'inscription de la commission paritaire de publication

ISSN 1279-2853. d'agence de presse 0926

Rédaction - administration : 34 rue du Rocher de Lorzier CS10023 - 38345 Moirans cedex. C 85371

Tél. 04 38 49 91 70 - contact@terredauphinoise.fr. Tél : 04 38 49 91 70,

Publicité locale : AGRI RHONE-ALPES. contact@

BOURGOGNE Agrapôle, 23 rue Baldassini - 69364 Lyon cedex 07.

Tél. 04 72 72 49 07 - Fax 04 72 73 35 49.

Impression : DIGITAPRINT - 1 rue Robert Bichet - 59440 AVESNES-SUR-HELPE

Origine du papier : France / Norvège

ACPM LE TIERS DE CONFIANCE LA VALEUR DES MÉDIAS

terredauphinoise.fr

Dépôt légal à parution.

IMPRIM'VERT